

VILLARS

# Ecoquartier de l'espace Beaunier : une charte et un emprunt validés

Étape par étape, le futur écoquartier se dessine. Un nouvel immeuble a été acheté et sera démoli au bout de la place Gambetta. Le sujet tenait une place centrale lors du dernier conseil municipal.

Dossier incontournable des réunions du conseil municipal depuis maintenant plusieurs années, le futur écoquartier de l'espace Beaunier a été abordé sous divers aspects par les élus locaux.

D'abord avec l'approbation d'une charte avec les services de l'État. « Nous nous étions engagés sur un thème de campagne qui est de faire de l'espace Beaunier un écoquartier. C'est une volonté de notre part d'en faire un quartier exemplaire en termes de développement durable et d'être une commune plus écoresponsable », souligne le maire Jordan Da Silva.

## L'opposition : « il faut avoir de l'ambition »

« Cette démarche vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle manière de concevoir, de construire et de gérer durablement la ville en sensibilisant et valorisant les porteurs de projet », abonde Hubert Porte adjoint à l'ur-



Les dernières maisons au bout de la place Gambetta sont désormais dans le périmètre communales et seront démolies après désamiantage. Photo Pragers/Pierre THOLIERE

banisme, cette charte se déclinaut en quatre thématiques et vingt critères.

« Une somme de bâtiments exemplaires ne fait pas un écoquartier », relève Nicolas Peyraud, dans les rangs de l'opposition, est néanmoins satisfait « de disposer d'un document repère. On veillera à ce qu'il y ait du contenu, il faut avoir de l'ambition pour chaque cri-

tère. »

Le conseil a ensuite approuvé à l'unanimité l'acquisition à l'amiable d'un bien immobilier situé 18 place Gambetta avec débouché sur la rue Paul-Bert (maison Chapelle avec deux garages) au prix négocié de 145 000 euros pour une parcelle au sol de 277 mètres carrés. Un immeuble promis à son tour à la démolition

après désamiantage. « Nous sommes en discussion pour les acquisitions amiables des derniers tènements dans ce secteur », a précisé le maire.

Approbation aussi du rachat à Epora de deux parcelles : le pré des anciens établissements Paret et Jacquemard (qui pourra être rapidement mis sur le marché) et l'ancienne maison Oriol, située rue de Curmeu

pour un total de 735 000 euros.

Pour faire ces acquisitions, la commune a approuvé le recours à un emprunt 1,09 million d'euros « à des conditions très intéressantes », selon Jean-Marc Masson adjoint aux finances, sur 30 ans, au taux de 1,14 % et sans intérêts intercalaires.

De notre correspondant  
Pierre THOLIERE